

SEANCE DU 02 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt deux

Et le deux février à vingt heures

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Michel FEL, Maire

Présents : Michel FEL, François LABRUNIE, Pascal DELTORT, Magali LACALMONTIE, Jean-Jacques CRAPET, Elodie BARRES, Bernadette BLANC, Hervé COUDON, Marie-Line HALLEUR, Georges RODRIGUES, Michel TRONCHE

Absents : Laetitia LACOSTE (excusée), Hélène LAGARDE (excusée), Lydia LAGARDE (pouvoir à Georges RODRIGUES), Maryline CROS

Secrétaire de séance : Jean-Jacques CRAPET

ORDRE DU JOUR :

- Approbation des PV du 16/11/2021 et du 07/12/2021
- Adressage
- Stationnement place de l'église
- Salle polyvalente : point sur les travaux
- Projet d'accueil centre de loisirs
- Gestion des déchets ménagers : points de collecte
- Questions diverses

Les procès-verbaux du 16/11/2021 et du 07/12/2021 sont adoptés

OBJET DE LA DELIBERATION : EQUIPEMENT DE L'OFFICE A LA SALLE POLYVALENTE N° 2022-01

Après avoir pris connaissance des différentes propositions pour l'aménagement et l'équipement de l'office à la salle polyvalente, le conseil municipal décide :

- de commander le matériel nécessaire à la SAS Froid et Machines du Haut Quercy – Route de Figeac – 46100 CAPDENAC-LE-HAUT

Le montant de la dépense à prévoir s'élève à 34 794,64 euros HT, soit 41 753,57 euros TTC

OBJET DE LA DELIBERATION : SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DE LOCAUX SITUES A L'ECOLE N° 2022-02

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le besoin de locaux exprimé par la Communauté de communes de la Châtaigneraie Cantalienne pour l'ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) le mercredi pendant la période scolaire et les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis pendant les vacances.

Il propose de mettre à disposition une partie du bâtiment scolaire dans l'attente d'une installation définitive dans de nouveaux locaux.

Il indique qu'une convention entre la mairie et la Communauté de communes de la Châtaigneraie Cantalienne sera établie.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des modalités :

- accepte cette proposition,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation de locaux situés à l'école.

**OBJET DE LA DELIBERATION : SOUTIEN POUR LE DEVELOPPEMENT DU
CHEMIN DES HOSPITALIERS DE CONQUES A ROCAMADOUR AVEC
L'ASSOCIATION VIA LIGURE** **N° 2022-03**

Monsieur le Maire présente le travail réalisé par deux associations VIA LIGURE (pour le Cantal et la petite partie Aveyron) et Visages de Ségala (pour le Lot) pour le développement du chemin de randonnée Conques-Rocamadour.

Aujourd'hui, il est souhaitable d'effectuer un balisage reconnu et officiel qui viendrait remplacer l'existant. Pour cela, l'association VIA LIGURE a adhéré à COMPOSTELLE France.

Il propose de soutenir le développement de ce chemin des hospitaliers de Conques à Rocamadour qui représente un attrait sur le plan touristique et économique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- accepte cette proposition,
- autorise le balisage sur la commune de Saint-Etienne-de-Maurs par l'association VIA LIGURE,

OBJET DE LA DELIBERATION : DENOMINATION DES VOIES **N° 2022-04**

Afin de faciliter et d'optimiser certains services tels que l'acheminement de courriers/colis, l'intervention des services d'urgence et de secours, les services à la personne, le déploiement des réseaux FTTH, le conseil municipal décide de poursuivre la démarche d'adressage (dénomination des voies et numérotation) sur la commune.

La commission, en charge de ce travail, propose de dénommer les voies suivantes :

- Rue des Noisetiers
- Route de la Croix
- Chemin de la Goirie
- Les Hauts de Dezes

La dénomination des lieux-dits ne change pas.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de valider les noms proposés,
- d'autoriser le Maire à effectuer les démarches nécessaires

QUESTIONS DIVERSES

Les travaux relatifs à la mise en place d'une borne électrique place St-Estefe sont terminés. Des élus se rendront sur place pour réfléchir au complément d'installation nécessaire.

Afin de réglementer le stationnement place de l'église, un marquage au sol est envisagé.

Ramassage des déchets : préparation de l'évolution des moyens et des points de collecte. Une commission composée de Michel FEL, François LABRUNIE, Jean-Jacques CRAPET, Magali LACALMONTIE et Georges RODRIGUES doit réfléchir sur les futurs emplacements à prévoir.

Stationnement à l'école : certains ne respectent pas les emplacements prévus, ce qui gêne la circulation et empêche parfois la navette de se mettre en place.

Georges RODRIGUES, Elodie BARRES et Marie-Line HALLEUR doivent faire des propositions pour la décoration de la commune pour les fêtes de fin d'année.

Magali LACALMONTIE fait un point sur les activités de la commission tourisme de la Communauté de communes.

Le Maire,

Les membres du conseil municipal,